



ACCIDENT AVEC PEITON

Par samy92

Bonjour,

je me permets de vous exposer mon problème.

ce matin roulant sur une grande avenue, je suis passé au feu vert pour aller à gauche, mais le feu était pour les passagers; j'ai donc percuté une personne je me suis empressé d'aller à sa rencontre pour voir si elle n'avait rien; et grâce à Dieu plus de peur que de mal.

Je lui ai proposé de la conduire aux urgences mais elle m'a dit de la déposer là et que ce n'était pas la peine.

J'insiste pour la conduire aux urgences, le temps de me garer je lui ai suggéré de trouver l'accès.

À mon arrivée, l'accès n'est pas trouvé, elle insiste vivement pour en rester là. Je me permets de lui donner mes coordonnées en lui demandant de me contacter si quoi que ce soit se produit; elle me propose de m'appeler le soir pour me donner de ses nouvelles.

Nous n'avons fait aucun procès verbal, ou contacté la police, les pompiers ...

J'ai lu que je dispose de 5 jours max pour en informer mon assurance, que me suggérez-vous, est-ce que ma demande sera prise en charge par mon assurance au-delà de ce délai.

Merci pour votre réponse.